

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

African Academy of Languages Hamdallaye ACI 2000, Porte 223 Rue 394, Bamako-Mali,
email: acalan@acalan.org www.acalan.org Tél+223 20290459 Fax +223 20290457

PROJET DE TERMES DE REFERENCE

Termes de Référence de l'Atelier Opérationnel et de Planification de la
Commission de Langue Transfrontalière Véhiculaire Kicongo
Date: Brazzaville, République du Congo, 08 – 10 novembre 2012

Octobre 2012

I- Contexte et justification:

L'Académie Africaine des Langues (ACALAN) est une institution spécialisée de l'Union africaine chargée de développer et de promouvoir l'utilisation des langues africaines dans tous les domaines de la société, en collaboration avec les Communautés Economiques Régionales et les Ministères de la Culture. Pour réaliser son mandat et renforcer le processus de développement et de promotion des langues africaines, l'ACALAN a organisé, en partenariat avec l'UNESCO, l'Organisation Internationale de la Francophonie, la Coopération Suisse et le Gouvernement Espagnol, une série de Colloques dans les différentes régions économiques de l'Afrique sur le thème: «**Politiques nationales: le rôle des langues transfrontalières véhiculaires et la place des langues de moindre diffusion**».

Le Colloque de synthèse qui s'est tenu les 5, 6 et 7 février 2009, à Addis-Abeba au siège de l'Union Africaine, a validé les recommandations des Colloques régionaux et identifié, à travers le continent, 41 langues transfrontalières véhiculaires sur lesquelles l'ACALAN va mettre l'accent dans les années à venir. Au nombre des quarante une (41) langues, douze (12) ont été retenues pour la mise en place des premières Commissions de Langues Transfrontalières Véhiculaires. Il s'agit de : l'**Arabe standard moderne** et le **Berbère** pour l'Afrique du Nord ; le **Hausa**, le **Mandenkan** et le **Fulfulde** pour l'Afrique de l'Ouest ; le **Kiswahili**, le **Somali** et le **Malagasy** pour l'Afrique Orientale ; le **Chichewa/Cinyanja** et le **Setswana** pour l'Afrique Australe et le **Lingala** et le **Beti-fang** pour l'Afrique Centrale.

Les Commissions de Langues Transfrontalières Véhiculaires font partie des deux structures de travail de l'ACALAN à la base, les autres étant les Structures Nationales de Langues, et les Points focaux de l'ACALAN dans les Etats Membres. Les Commissions ont pour mission de développer les langues, de coordonner et d'établir des synergies avec les institutions s'occupant de la promotion des langues africaines, ainsi qu'avec les Structures Nationales de Langues dans les Etats membres de l'Union africaine. Elles sont composées de linguistes sélectionnés selon des critères fixés par les huit membres de l'Assemblée des Académiciens qui fait partie des organes de l'ACALAN.

Conformément aux recommandations du Colloque de Synthèse, l'ACALAN a déjà mis en place dix Commissions de Langues Transfrontalières Véhiculaires dont les Commissions Chichewa/Cinyanja et Setswana en Afrique Australe, les Commission fulfulde, hausa et mandenkan en Afrique de l'Ouest, la Commission kiswahili, malagasy et somali en Afrique de l'Est et les Commissions beti-fang et lingala en Afrique centrale. C'est dans ce contexte que l'ACALAN organise le présent Atelier opérationnel pour mettre en place les Commission Kicongo en Afrique centrale et planifier leurs activités prioritaires devant être mises en œuvre au cours de leur mandat de trois ans.

Objectifs

L'Atelier opérationnel vise les objectifs suivants :

- Mettre en place la Commission de Langue Transfrontalière Véhiculaire Kicongo dont les membres émanent des pays suivants qui parlent lesdites langues : République Démocratique du Congo, République du Congo, Angola.
- S'accorder sur les modalités de fonctionnement de la Commission de Langue Transfrontalière Kicongo, ainsi que des Structures Nationales de Langues.
- Identifier les activités prioritaires devant être mises en œuvre par la Commission durant le mandat triennal de ses membres.
- Produire un Plan d'actions prenant en compte les domaines prioritaires identifiés.
- Clarifier le rôle des autres acteurs, notamment les Communautés Economiques Régionales (CER), les Centres régionaux de Langues (CRL), les Universités, les Organisations de la Société Civile, les Points Focaux de l'ACALAN et les Task Forces.
- Echanger sur toute autre question pertinente pour le fonctionnement des Commissions de Langues Transfrontalières Véhiculaires.

Méthodologie :

- Les travaux des Ateliers feront l'objet de présentation et d'échanges (questions/commentaires) entre les participants, en séances plénières et en groupes de travail, avec la participation des membres de l'Assemblée des Académiciens de la région et des personnes ressources.
- Chaque membre présentera un rapport succinct de son pays permettant d'identifier les domaines prioritaires auxquels les Commissions s'attèleront durant leur mandat de trois ans.

Résultats attendus

- La Commission de Langue Transfrontalière Véhiculaire Kicongo est mise en place ;
- Un Plan d'actions prenant en compte les activités prioritaires est élaboré pour la Commission de Langue Transfrontalière Véhiculaire Kicongo ;
- Les modalités de fonctionnement de la Commission de Langue Transfrontalière Véhiculaire Kicongo, ainsi que des Structures nationales de Langues sont clarifiées ;
- Le rôle des Communautés Economiques Régionales, des Centres régionaux de Langues, des Universités, des Organisations de la Société Civile, des Points Focaux de l'ACALAN et des Task Forces est défini ;
- Toute autre question pertinente pour le fonctionnement de la Commission de Langue Transfrontalière Véhiculaire Kicongo est clarifiée.

Participants

Participeront à l'Atelier, les membres potentiels identifiés pour la mise en place de la Commission de Langue Transfrontalière Véhiculaire Kicongo; un membre de l'Assemblée des Académiciens de l'ACALAN dans la région concernée, le représentant de la Communauté Economique Régionale (CER), le représentant du Centre régional de Langues (CRL), le représentant de la Structure Nationale de Langues, des personnes ressources (Point Focal et Task Force de la région, les départements universitaires concernés) et les membres du Secrétariat Exécutif de l'ACALAN, ainsi qu'un représentant du pays hôte.